



**fédération  
française  
de la montagne  
et de l'escalade**

**SERVICE FORMATION  
formation@ffme.fr**

## FICHE DE CANDIDATURE

à retourner à l'organisateur du stage

Formation : ..... N° d'agrément : .....  
Dates : ..... Lieu : .....

Pensez à renseigner ou compléter votre fiche personnelle « licencié » sur l'intranet fédéral [ffme.info](http://ffme.info)  
Les renseignements ci-dessous doivent y figurer de façon précise

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Numéro de licence FFME : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : .....

Nationalité : ..... Profession : .....

### Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone ..... Portable : ..... E-mail : .....

### Etes-vous pris en charge dans le cadre de la formation continue (FPC) ?

OUI Si oui – Organisme de prise en charge (employeur ou OPCA) :

NON Nom de la structure : .....

Adresse complète : .....

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : .....

Son adresse e-mail et numéro de téléphone : .....

Prendre contact avec le service formation pour établir un devis

Najat ZAHIR au 01 40 18 76 61 ou [n.zahir@ffme.fr](mailto:n.zahir@ffme.fr)

### Retournez votre dossier complet à l'organisateur de la formation

**Pièces à joindre au dossier :** (seuls les dossiers complets seront pris en compte)

- un chèque d'arrhes d'un montant de 30% du prix du stage

(sauf pour les stagiaires pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue. Voir ci-dessus).

#### **A joindre au cas par cas :**

- les **pré-requis** demandés pour l'entrée en formation s'il y a lieu

- une photocopie du PSC1 ou équivalent (AFPS, SST, ...) pour l'encadrement (animateur, initiateur)

- une **autorisation parentale** pour les mineurs

- pour les non licenciés : un **certificat médical** datant de moins de trois mois à la date d'ouverture du stage et une **attestation d'assurance**

#### **En cas d'annulation de la part du stagiaire :**

- annulation dans le mois précédent le début du stage : les arrhes et les droits fédéraux restent acquis

- interruption en cours de formation en cas de force majeure : les arrhes et les droits fédéraux restent acquis. Le stagiaire règle un coût de formation au prorata du nombre de jours effectués

#### **Signature du candidat**

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

8-10, quai de la Marne - 75 019 Paris - Téléphone : 33 (0) 1 40 18 75 50 - Fax : 33 (0) 1 40 18 75 59

Web : [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr) - E-mail : [info@ffme.fr](mailto:info@ffme.fr)

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.)  
et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIRET 784 354 193 00046 - APE 926 C'